
Ville de Royan

Réunion du Vendredi 24 Mars 1961 à 18 h 30

OBJET :

VERSEMENT d'INDEMNITE

à M. DURQUETY

Le vendredi vingt quatre mars mil neuf cent soixante et un à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Royan s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 19 Mars 1961.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, BRENUSSEAU, LANOUE, MOUCHOT, GUILLAUD, MONGRAND, LANOUCHE, FONTANILLE, ETCHEBER, BERLAND, REIX, NARTEAU, GACHET, MENANT, BUJARD, GALLAND

Représentés : M. Rochecereux par Me Brenusseau
M. Biscaye par M. Meyer
M. Flahaut par M. Etcheber

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Afin de faciliter l'accès du chantier de construction de l'école Maine-Geoffroy, l'Architecte M. JOURDAIN a demandé au propriétaire voisin, M. DURQUETY, l'autorisation de passer à travers sa propriété mitoyenne de l'Ecole .

L'intéressé a accepté, sous réserve de recouvrir le sol du passage de 5 m, de large de 10 cm de sable et de têtes perforées spéciales, et d'obtenir le versement d'une somme de 100 NF payable, moitié dès l'approbation de la présente délibération, l'autre moitié le 15 octobre 1961.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la lettre de M. DURQUETY en date du 30 novembre 1960, confirmée le 6 mars 1961,

VU l'avis de la Commission des Finances,

Considérant la facilité accordée par M. DURQUETY pour permettre le passage sur son terrain des véhicules travaillant au chantier de construction de l'Ecole Maine-Geoffroy

DECIDE ,

./...

61.041

- d'accepter les propositions de versement à M. DURQUETTY d'une indemnité pour trouble de jouissance s'élevant à 1000 NF.

- que le versement sera effectué en deux parties égales :

- la première dès approbation de la présente délibération
- la deuxième le 15 Octobre 1961

- que la dépense sera imputée sur les crédits prévus pour la construction du Groupe scolaire de Maine-Geoffroy.

Approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance

Pour extrait conforme
Mairie de Royan, le 5 avril 1961

Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,

M. MATRAS

APPROUVE
Rochefort s/Mer le 7 Avril 1961
Le Sous Préfet : J. VOCHEL

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 8 Avril 1961
Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,

